



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

CONSEIL DES MINISTRES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Brazzaville (Congo), 26 janvier 2017

Le 26 janvier 2017, s'est tenue à Brazzaville (Congo), au Radisson BLU M'Bamou Palace Hôtel, la 43^{ème} session du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Etaient présentes, les délégations des Etats Parties suivants : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Etaient absentes, les délégations du Cameroun, de l'Union des Comores, du Gabon et du Mali.

Etaient, en outre présents, les Responsables des Institutions de l'OHADA, accompagnés de leurs proches collaborateurs, à savoir :

- le Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- la Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
- le Directeur Général par intérim de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

Ont, enfin, pris part à la réunion, en qualité d'observateurs : la République française, le Groupe de la Banque Mondiale, le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF), la Conférence des Barreaux des Etats membres de l'OHADA, la *Pan African Federation of Accountants* (PAFA) et l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA).

La cérémonie d'ouverture de la réunion a été ponctuée par deux interventions :

- le discours introductif du **Professeur Dorothé Cossi SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Pierre MABIALA**, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples

Autochtones de la République du Congo, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Dans son discours introductif, le Secrétaire Permanent a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour sa constante sollicitude envers l'OHADA et son appui exemplaire à son fonctionnement régulier. Il a également exprimé la reconnaissance des Institutions de l'OHADA à l'endroit de S.E.M. Pierre MABIALA, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA pour sa disponibilité et son engagement exemplaire tout au long de la présidence de la République du Congo.

Le Secrétaire Permanent a salué le dynamisme de la présidence congolaise de l'OHADA, qui a permis à l'Organisation de réaliser d'importants progrès en termes d'affermissement institutionnel et de rayonnement international. La présente session, a-t-il souligné, doit permettre de parachever un important chantier ouvert depuis plusieurs années, à savoir l'actualisation du système comptable OHADA que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avait prescrite lors de sa réunion tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) le 17 octobre 2013. Il a relevé à cet égard que le projet d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière est issu d'un processus méthodique et largement participatif. Ce projet, a-t-il précisé, est en phase avec les évolutions de la normalisation comptable internationale et respectueux du contexte juridique et économique des Etats membres de l'OHADA.

Le Secrétaire Permanent a remercié les Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien constant et multiforme aux actions de l'OHADA.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil des Ministres a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et relevé l'importance du principal point inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Conseil des Ministres, à savoir l'examen du projet d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

Soulignant que l'actualisation du système comptable OHADA constitue à la fois une attente majeure des professionnels du chiffre et une prescription de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Président du Conseil des Ministres a souligné que le projet d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière répond également à des préoccupations essentielles des acteurs économiques, de même qu'il est de nature à améliorer le climat des investissements

en dotant nos Etats d'un instrument juridique et comptable moderne, adapté et cohérent, propice aussi bien au développement de la bonne gouvernance qu'au financement des économies de nos pays.

Le Président du Conseil des Ministres a remercié les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'OHADA pour leur soutien, avant de déclarer ouverts les travaux de la 43^e session du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Après l'audition des messages des Partenaires Techniques et Financiers et la lecture du compte-rendu des travaux du Comité des Experts, une suspension de séance a été observée. Les travaux ont repris par la mise en place du bureau, composé comme suit :

- S.E.M. Pierre MABIALA (Congo), Président ;
- S.E.M. Cheick SAKO (Guinée), Vice-Président ;
- S.E.M. Flavien MBATA (Centrafrique), Premier Rapporteur;
- S.E.M. José BIAI (Guinée Bissau), Deuxième Rapporteur.

Le Conseil des Ministres a, ensuite, arrêté l'ordre du jour suivant :

I- ACTIVITES NORMATIVES

I.1 Examen et adoption du projet d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière

I.2 Point sur la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, en lien avec la médiation commerciale

I.3 Examen et adoption du projet de Décision fixant le tarif des actes du greffe de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

II- SITUATION DU PERSONNEL : RECRUTEMENT DE CERTAINS CADRES POUR LES INSTITUTIONS DE L'OHADA

III- POINT D'INFORMATION

III.1 Point sur la publication des Actes uniformes en anglais, espagnol et portugais

III.2 Situation financière de l'OHADA

IV- DIVERS

I – ACTIVITES NORMATIVES

I.1 Examen et adoption du projet d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière

Après examen, le Conseil des Ministres a adopté, à l'unanimité des Etats présents et votants, l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

Ce texte répond à une prescription de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui avait instruit la révision du système comptable OHADA pour en faire l'unique référentiel en vigueur dans l'ensemble des Etats membres.

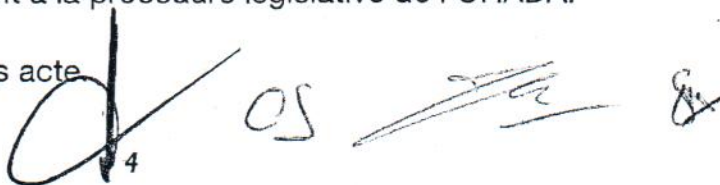
Moderne, adapté et en cohérence avec les autres Actes uniformes, le nouvel Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière tient compte des évolutions de la normalisation comptable internationale, dans le respect du contexte juridique et économique des Etats Parties à l'OHADA. Il se caractérise, entre autres, par :

- le maintien, aux côtés du système normal, d'un système minimal de trésorerie pour les petites entités économiques, cette coexistence permettant aux entreprises de disposer d'une comptabilité appropriée en fonction de leur chiffre d'affaires ;
- la reconnaissance de la spécificité du système comptable des secteurs réglementés ;
- l'obligation faite aux entités inscrites à une bourse des valeurs ou faisant appel public à l'épargne, de produire en sus de leurs états financiers individuels en normes SYSCOHADA ou selon le référentiel comptable spécifique à leurs activités, des états financiers en normes internationales d'information financière (IFRS) afin de garantir la qualité et la comparabilité des données produites ;
- la consécration de dispositions transitoires, pour permettre un passage efficient vers le nouveau référentiel révisé.

I.2 Point sur la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, en lien avec la médiation commerciale

Le Secrétaire Permanent a informé le Conseil des Ministres de ce que le Consultant recruté à cet effet a produit des avant-projets de textes qu'il entend exploiter avant la saisine des Etats conformément à la procédure législative de l'OHADA.

Le Conseil des Ministres en a pris acte



Handwritten signatures and initials, including a large signature with a circled '4' below it, and several other initials and signatures to the right.

I.3 Examen et adoption du projet de Décision fixant le tarif des actes du greffe de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)

Après avoir entendu la Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, le Conseil des Ministres a adopté la Décision fixant le tarif des actes du greffe de la CCJA.

II – SITUATION DU PERSONNEL : RECRUTEMENT DE CADRES DANS LES INSTITUTIONS DE L'OHADA

Le Conseil des Ministres a procédé suivant le mérite aux nominations ci-après dans les institutions de l'OHADA :

Au Secrétariat Permanent

- Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication : Dr Boubacar Sidiki DIARRAH (Mali)

A la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

- Juriste référendaire : M^e Jérémie WAMBO TOTCHOUM (Cameroun)

A l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

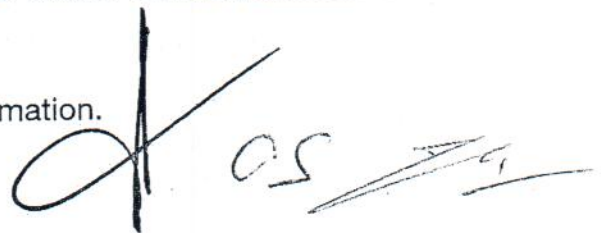
- Directeur Général : Pr Mayatta NDIAYE MBAYE (Sénégal)

III – POINTS D'INFORMATION

Point sur la publication des Actes uniformes en anglais, espagnol et portugais

Le Secrétaire Permanent a informé le Conseil des Ministres de la publication, au Journal Officiel de l'OHADA, de la version anglaise de certains textes de l'Organisation validés par le Gouvernement de la République du Cameroun. Les procédures sont en cours pour la validation et la publication des textes restants. De même, les versions portugaise et espagnole des textes OHADA antérieurs au 30 janvier 2014 seront bientôt publiées.

Le Conseil des Ministres a pris acte de cette information.



Point sur la situation financière de l'OHADA

Le Secrétaire Permanent a fait le point de la situation financière de l'Organisation pour sa bonne marche.

IV – DIVERS

La République du Bénin a informé le Conseil des Ministres de ce que le projet de texte relatif à l'institution d'un Parquet Général auprès de la CCJA est en instance de transmission au Secrétariat Permanent.

Le Conseil des Ministres a pris acte de cette information.

La réunion du Conseil des Ministres a été clôturée par la passation de la présidence, dans une parfaite convivialité, entre S.E.M. Pierre MABIALA (Congo), Président du Conseil des Ministres sortant et S.E.M. Cheick SAKO (Guinée), Président du Conseil des Ministres entrant.

Le Conseil des Ministres a adressé une motion de remerciements à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OHADA pour son engagement et son soutien constants à l'Organisation.

Une motion de félicitations a été adressée à S.E.M. Pierre MABIALA, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones, Président sortant du Conseil des Ministres de l'OHADA.

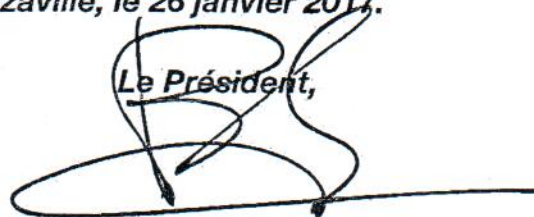
Fait à Brazzaville, le 26 janvier 2017.

Le Premier Rapporteur,



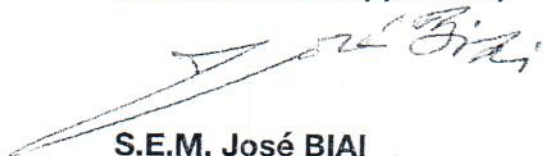
S.E.M. Flavien MBATA

Le Président,



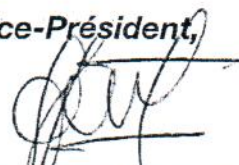
S.E.M. Pierre MABIALA

Le Deuxième Rapporteur,



S.E.M. José BIAI

Le Vice-Président,



S.E.M. Cheick SAKO